

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



EvoYou
726 rue du Général de Gaulle
74700 SALLANCHES

Table des matières

INTRODUCTION	3
1 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap	4
1.1 Qu'est-ce que le handicap ?	4
1.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap	5
1.3 Qui m'accompagne ?	6
1.4 Comment se déroule ma formation ?	6
1.5 Les outils mis à ma disposition	7
2 Apprentissage et Handicap	8
3 Partenariats	8
4 Référente Handicap EvoLyYou	8
5. Liste des organismes	9
5.1 L'AGEFIPH	9
5.2 Le FIPHFP	9
5.3 CAP EMPLOI	10
5.4 LA MDPH	10
6. Annexes	11

INTRODUCTION

Evolyou s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

Notre organisme de formation s'engage à :

- Faciliter l'expression des besoins le plus en amont possible de l'entrée en formation
- Étudier des aménagements spécifiques possibles, en réponse aux besoins détectés et en accord avec la situation de handicap
- Coordonner l'identification, la mise en œuvre et le suivi de solutions d'adaptation, de compensation et d'amélioration des conditions de formation
- Faire le lien entre les différents services d'Evolyou
- Accompagner les apprenants dans toutes leurs démarches

Evolyou déploie les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Cependant, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et notre organisme de formation ne peut être tenu pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Ce livret contient les informations essentielles concernant :

- l'**accessibilité** de nos formations
- le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap

- les aménagements mis en place
- les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation

1 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

1.1 Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement ainsi que des aménagements spécifiques, merci de présenter le document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Nous proposons à toute personne en situation de handicap un entretien avec notre Référente Handicap Madame Lucile DUSSERT qui nous permet de prendre connaissance des spécificités de leur handicap afin de déterminer les éventuels aménagements ou disposition à mettre en place avec l'aide de nos partenaires.

Vous trouverez ci-dessous la liste des différentes reconnaissances et organismes délivrant ou attestant de votre situation de handicap.

1.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap

- **RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) :**
Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.

- **PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)**
Délivrée par la MDPH
Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques.

- **AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)**
Délivrée par CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

- **AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)**
Délivrée par CDAPH
Concerne les personnes de moins de 20 ans.
Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap.

- **ALD (Affection de Longue Durée)**
Relève de la sécurité sociale (Attestation AMELI)
Concerne les maladies chroniques.

1.3 Qui m'accompagne ?

EvolYou dispose d'une Référente Handicap. Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

- Équipe administrative
- Équipe pédagogique
- Accompagnateurs

Il veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité. Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité. Il est également l'interlocuteur de vos familles ainsi que des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap que ce soit au sein d'EvolYou ou en entreprise.

1.4 Comment se déroule ma formation ?

1.4.1 Quand parler de mon handicap ?

Vous pouvez faire part de votre handicap dès que vous candidatez au sein de notre organisme de formation. Il vous suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet lors de votre préinscription en ligne, que vous êtes en situation de handicap et de joindre le justificatif (si vous le possédez)."

Vous avez également la possibilité de contacter directement notre Référente Handicap en envoyant un e-mail à lucile.dussert@evolyou.dental

Dès que la Référente Handicap est informée de votre situation, elle conviendra d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

1.4.2 Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la Référente Handicap, celle-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (tiers temps, envoi des cours...).

1.4.3 Comment est organisé le suivi de ma formation ?

La Référente Handicap ainsi que l'équipe Evolyou, reste à votre écoute durant toute la durée de votre formation.

Nous suivons votre évolution et nous assurons une liaison entre vos intervenants et notre organisme de formation.

La Référente Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation. La Référente Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

1.5 Les outils mis à ma disposition

Chaque apprenant dispose d'un espace DIGIFORMA dès son inscription à l'une de nos formations. Il peut y accéder via un ordinateur, un téléphone portable ou une tablette avec une connexion internet.

L'espace digital DIGIFORMA est indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des apprenants et permet de suivre en temps réel votre parcours au sein de notre organisme de formation.

A partir de ce dernier, vous pourrez consulter :

- Vos informations administratives
- Votre progression pédagogique
- Vos plannings de cours
- Les supports de cours

2 Apprentissage et Handicap

Pour tout apprenant en situation de handicap, Evolyou met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation :

- Échanges avec l'employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours.
- Parcours de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en fonction de vos besoins.
- Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés
- Information sur la suite du parcours après la formation : partenaires emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales ...)

Contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours : un bilan de votre formation pourra être réalisé et vous être communiqué avant la fin de votre cursus au sein de Evolyou (aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées).

3 Partenariats

Evolyou met en place des partenariats afin d'accompagner l'apprenant en situation de handicap dans sa démarche de recherche de tutorat.

4 Référente Handicap Evolyou



Madame Lucile DUSSERT

lucile.dussert@evolyou.dental



06 18 25 05 05

5. Liste des organismes

5.1 L'AGEFIPH

L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.



Téléphone 0 800 11 10 09 de 9h à 18h
Site internet : <https://www.agefiph.fr/>

5.2 Le FIPHFP

Aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.



Contact via un formulaire : <https://www.fiphfp.fr/nous-contacter>
Site internet : <https://www.fiphfp.fr/>

5.3 CAP EMPLOI

Le Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs



Contact via un formulaire : <https://www.capemploi.info/contact.html>
Site internet : <https://www.capemploi.info/>

5.4 LA MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil, auprès des personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels.

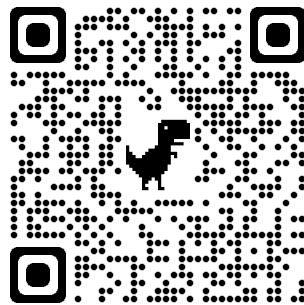


Téléphone : 04 50 33 23 09 du lundi au vendredi de 13H45 à 17H
Site internet : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/74>

6. Annexes

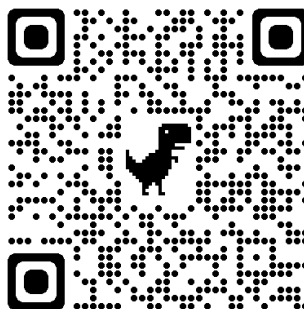
Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modification des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647/>



Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000454078>



Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000456607>

